

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2000-470 du 9/10/2000 fixant le 20 Octobre 2000 comme date exceptionnelle de nominations et promotions dans les Ordres du Mérite Social et du Mérite Agricole ;
- VU la Lettre N° 492/MDR/DCAB/SGM/DPLR/SP-C du 08 Septembre 2000 transmettant soixante dix-sept (77) dossiers de Paysans et Artisans ;
- VU le Procès-Verbal de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 26 Septembre au 10 Octobre 2000 ;

**DECRETE :**

**Article 1er** : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de réception, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

**A - Département de l'Atacora**

**Messieurs** : - SERO ALFA Kpanikpara, Artisan à Toucountouna - S/P de Toucountouna

- ADAM Abdou Rahamane, Artisan, à Bassila - S/P de Bassila

- ASSANE Hamadou, Artisan - Cultivateur à Kparatégui - S/P de Kérou

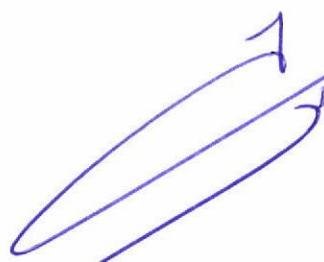
**B - Département du Zou**

Monsieur AWOULASSI Kossi Emmanuel, sculpteur peintre à Pira, S/P de Banté

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 16 octobre 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES  
18 - GCONB 30 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-  
CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -  
INTERESSES 4.